Mairie de LANTHEUIL

DEMANDE DE PASSEPORT:

LES PASSEPORTS SONT DELIVREES DANS LES COMMUNES EQUIPEES D'UNE STATION BIOMETRIQUE (IL FAUT PRENDRE UN RENDEZ-VOUS A L'AVANCE)

Mairie de Caen (Esplanade Jean-Marie LOUVEL) : 02 31 30 45 30
Mairie de Bayeux (12 bis, rue Laitière) : 02 31 51 60 60
Mairie de Douvres (5, rue de l'Eglise) : 02 31 36 24 24

- ***En cas de première demande :***
  - *Copie intégrale ou extrait d'acte de naissance de naissance datant de moins de trois mois (ce document est fourni par la Mairie de la Commune du lieu de naissance, pour le grandes villes, ce document peut être obtenu via www.service-public.fr) ou Carte Nationale d'Identité (au plus périmée depuis moins de 2 ans)*
  - *Justificatif de domicile de moins de trois mois : facture datée d'eau ou de téléphone fixe ou mobile ou d'électricité, quittance de loyer, avis d'imposition, acte de propriété ou attestation d'hébergement avec copie d'un document d'identité de l'hébergeant*
  - *Deux photographies d'identité : de format 35 X 45 mm sur fond uni de couleur claire, identiques, récentes et parfaitement ressemblantes représentant le demandeur de face et tête nue*
  - *Des timbres fiscaux pour un montant de 86 €*
- ***En cas de renouvellement :***
  - *L'ancien passeport*
  - *Copie intégrale ou extrait d'acte de naissance de naissance datant de moins de trois mois (ce document est fourni par la Mairie de la Commune du lieu de naissance, pour le grandes villes, ce document peut être obtenu via www.service-public.fr ou Un autre titre d'identité sécurisé (Carte Nationale d'Identité) ou Aucun document si le passeport est périmé depuis moins de deux ans*
  - *Justificatif de domicile de moins de trois mois : facture datée d'eau ou de téléphone fixe ou mobile ou d'électricité, quittance de loyer, avis d'imposition, acte de propriété ou attestation d'hébergement avec copie d'un document d'identité de l'hébergeant*
  - *Deux photographies d'identité : de format 35 X 45 mm sur fond uni de couleur claire, identiques, récentes et parfaitement ressemblantes représentant le demandeur de face et tête nue*
  - *Des timbres fiscaux pour un montant de 86 €*
- ***En cas de perte ou de vol :***
  - *Une déclaration de perte ou de vol établie par le Commissariat ou la Gendarmerie*
  - *Copie intégrale ou extrait d'acte de naissance de naissance datant de moins de trois mois (ce document est fourni par la Mairie de la Commune du lieu de naissance, pour le grandes villes, ce document peut être obtenu via www.service-public.fr ou Un autre titre d'identité sécurisé (Carte Nationale d'Identité) ou Aucun document si le passeport perdu ou volé est périmé depuis moins de deux ans*

→

- *<u>Justificatif de domicile de moins de trois mois :</u> facture datée d'eau ou de téléphone fixe ou mobile ou d'électricité, quittance de loyer, avis d'imposition, acte*
- *de propriété ou attestation d'hébergement avec copie d'un document d'identité de l'hébergeant*
- *<u>Deux photographies d'identité :</u> de format 35 X 45 mm sur fond uni de couleur claire, identiques, récentes et parfaitement ressemblantes représentant le demandeur de face et tête nue*
- *<u>Un timbre fiscal d'une valeur de 25 €</u>*

· ***<u>Pour les mineurs :</u>***

Les documents à fournir sont les mêmes pour chaque situation.
*Le **<u>montant des timbres fiscaux</u>** pour le mineur de 15 à 18 ans est de 42 €.*
Pour le mineur de moins de 15 ans, le montant est de 17 €
*En plus, il faudra fournir **<u>un justificatif d'autorité parentale :</u>***

- *<u>Pour les couples mariés :</u> Copie du livret de famille (page des parents et page du mineur concerné)*
- *<u>Pour les couples divorcés :</u> La décision du Juge aux Affaires Familiales fixant l'autorité parentale (si le mineur est en garde alternée, il faudra fournir le justificatif de domicile des deux parents)*
- *<u>Pour les couples en union libre</u> : L'acte de naissance du mineur établissant la filiation à l'égard des parents et le livret de famille*

<u>Et une copie d'un document d'identité du parent ou du représentant légal</u> *du mineur faisant la demande de carte Nationale d'identité : Carte Nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte d'identité professionnelle délivrée par une administration publique, permis de chasse)*